

Prix de thèse de la Commission nationale du débat public en partenariat avec le Gis *Démocratie et Participation*

Compte rendu de la délibération du jury réuni le 14 décembre 2017 à la CNDP

La Commission nationale du débat public a inauguré en 2015, en partenariat avec le Groupement d'intérêt scientifique *Démocratie et Participation*, un prix de thèse décerné tous les deux ans à l'occasion des journées doctorales du Gis *Démocratie et Participation*. Le prix récompense les meilleures thèses de doctorat sur les expérimentations démocratiques, la participation du public et la démocratie participative soutenues dans les diverses disciplines des sciences de l'homme et de la société, des sciences du vivant et des sciences pour l'ingénieur, en France ou dans un autre pays, et rédigées en langue française.

Pour la deuxième édition de ce prix, le jury 2017 est coprésidé par :

- **Sandra Laugier**, professeure de philosophie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et
- **Jacques Archimbaud**, vice-président de la Commission nationale du débat public, remplacé du fait de son indisponibilité par **Emma Bothorel**, chargée de mission auprès du président de la CNDP.

Le jury comprend en outre 12 autres membres, en partie issus du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* :

- **Laurence Bherer**, professeure agrégée en science politique à l'Université de Montréal (Canada) ;
- **Agnès Deboulet**, professeure de sociologie à l'Université Paris 8, membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;
- **Patrice Duran**, professeur de sociologie à l'École Normale Supérieure de Cachan, membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;
- **Mario Gauthier**, professeur titulaire en études urbaines à l'Université du Québec en Outaouais (Canada), membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;
- **Florence Jany-Catrice**, professeure d'économie à l'Université de Lille 1 ;
- **Alice Le Goff**, maîtresse de conférence en philosophie sociale à l'Université Paris Descartes
- **Eeva Luhtakallio**, professeure agrégée en sociologie à l'Université de Tampere (Finlande)
- **Patrice Melé**, professeur de géographie à l'Université François Rabelais de Tours, membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;
- **Catherine Neveu**, anthropologue, directrice de recherche au CNRS, présidente du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;
- **Min Reuchamps**, professeur en science politique à l'Université catholique de Louvain (Belgique),
- **Joan Subirats**, professeur de science politique à l'Université autonome de Barcelone (Espagne)
- **Stéphanie Wojcik**, maîtresse de conférence en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris-Est Créteil, membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation*.

Lors de la réunion du 14 décembre 2017, Joan Subirats et Stéphanie Wojcik s'étaient fait excuser, ne pouvant participer à la réunion de délibération du jury.

Assistait également à la réunion, en tant que secrétaire de séance :
Jean-Michel Fourniau, directeur du Gis *Démocratie et Participation*,

La présidente ouvre la réunion en rappelant la procédure suivie par le jury. Une fois le jury formé, en juin 2017, un appel à candidatures ouvert aux docteur.e.s des disciplines des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant et des sciences pour l'ingénieur, ayant soutenu leur thèse depuis septembre 2015, a été lancé le 1^{er} juillet 2017 (voir le règlement diffusé à cette occasion en annexe). Vingt-deux (22) candidatures (cf. tableau 1 en annexe) ont été reçues début octobre 2017 en réponse à cet appel. Le jury a examiné en octobre la lettre de motivation, le CV et le résumé de thèse reçus de chaque candidat.e, et leur rapport de soutenance. Au vu de ces documents, le jury a effectué une présélection de huit candidatures (cf. tableau 2 en annexe). Chacune de ces huit thèses a fait l'objet de deux rapports écrits l'un par un.e rapporteur.e externe au jury (et au Conseil scientifique du Gis), contactés début novembre, et l'autre par un.e rapporteur.e membre du jury. Le jury délibère le 14 décembre à partir de ces rapports.

La liste des rapporteurs s'est finalement établie ainsi :

Laurence Bherer,	rapporteuse membre du jury, professeure agrégée en science politique à l'Université de Montréal (Canada) ;
Alexandra Bidet,	rapporteuse externe, chargée de recherche en sociologie au CNRS, Centre Maurice Halbwachs ;
Maurice Blanc,	rapporteur externe, professeur émérite de sociologie à l'Université de Strasbourg, SAGE ;
Roland Canu,	rapporteur externe, maître de conférence en sociologie à l'Université Toulouse-Jean-Jaurès, Certop ;
Agnès Deboulet,	rapporteuse membre du jury, professeure de sociologie à l'Université Paris 8, Lavue, membre du Conseil scientifique du Gis <i>Démocratie et Participation</i> ;
Nina Eliasoph,	rapporteuse externe, professeure de sociologie à l'University of Southern California (États-Unis) ;
Guillaume Faburel,	rapporteur externe, professeur en études urbaines à l'Institut d'urbanisme de Lyon, Université Lyon 2, Triangle ;
Mario Gauthier,	rapporteur membre du jury, professeur en études urbaines à l'Université du Québec en Outaouais (Canada) , membre du Conseil scientifique du Gis <i>Démocratie et Participation</i> ;
Florence Jany-Catrice,	rapporteuse membre du jury, professeure d'économie à l'Université de Lille 1, Clersé ;
Alice Le Goff,	rapporteuse membre du jury, maîtresse de conférence en philosophie sociale à l'Université Paris Descartes, PhiléPol ;
Eeva Luhtakallio,	rapporteuse membre du jury, professeure agrégée en sociologie à l'Université de Tampere (Finlande) ;
Pascal Marty,	rapporteur externe, professeur de géographie à l'École normale supérieure de Lyon, EVS ;
Catherine Neveu,	rapporteuse membre du jury, anthropologue, directrice de recherche au CNRS, TRAM-IIAC, présidente du Conseil scientifique du Gis <i>Démocratie et Participation</i> ;
Brigitte Steinmann,	rapporteuse externe, professeure d'anthropologie, Institut de sociologie et d'anthropologie de l'Université Lille I, Clersé et CRCAO ;

Joan Subirats, rapporteur membre du jury, professeur de science politique à l'Université autonome de Barcelone (Espagne)
Christophe Traïni, rapporteur externe, professeur de science politique à l'IEP d'Aix-en-Provence, CHERPA.

La présidente propose un premier temps de présentation et de discussion des deux rapports rédigés sur chacune des huit thèses présélectionnées. Les rapporteur·e·s ont tou·te·s fait parvenir leur rapport avant la réunion du jury, qui délibère donc au vu de ces rapports. Il avait été recommandé pour la rédaction de ces derniers d'être particulièrement attentif à l'approche originale de la thèse, aux efforts des candidats pour s'exprimer dans un langage accessible ; à la qualité réflexive du travail, c'est-à-dire à l'aptitude du chercheur à réfléchir sur les présupposés de son travail et sur les modifications que celui-ci a apportées à sa façon de voir, et sur la portée sociale de son travail ; à l'esprit interdisciplinaire de son approche. Cela se traduisait par une grille d'évaluation et de notation (jointe en annexe) sur 6 critères plus une note et une appréciation d'ensemble de la thèse. Il ne s'agit pas pour le prix de thèse de redoubler l'évaluation des jurys de thèse — toutes les thèses présélectionnées, et bien des thèses soumises à candidature, étaient excellentes —, mais de mettre en valeur des travaux qui abordent la participation de manière originale, soit par leur objet, soit par leur problématique, soit par l'espace de mise en œuvre. C'est le sens de l'association de la CNDP et du Gis *Démocratie et Participation* dans l'attribution de ce prix. Certains critères étaient plus difficiles à mettre en application que d'autres puisqu'ils pointent des qualités qui dépassent ce qui est normalement demandé lors de l'écriture d'une thèse. Il s'agit grâce à ces critères de tenir compte de ce que les candidat·e·s font de leur thèse et de manifester l'importance qu'attache le prix de la CNDP et du Gis à la prise de risque dans le choix des objets ou des méthodes, à l'innovation dans les questionnements sur la participation, à l'attention portée aux préoccupations des acteurs de la participation et des expérimentations démocratiques et à l'appropriation des résultats de leur thèse par les acteurs.

À l'issue de cet examen de chacune des huit thèses¹, la présidente organise un tour de table pour que chaque membre du jury indique les trois ou quatre thèses qui ont le plus retenu son attention, tout en motivant son avis. Il ressort de ce premier tour de table que deux thèses recueillent le plus de suffrages, qu'il convient toutefois de classer par une procédure explicite, et que quatre autres thèses ont suscité un intérêt. Le jury convient qu'il est intéressant pour cette édition de distinguer une troisième thèse pour bien refléter la diversité disciplinaire des thèses présélectionnées ainsi que la variété des terrains et des approches méthodologiques mises en œuvre, critères que la CNDP comme le Gis *Démocratie et Participation* jugent important de mettre en avant pour donner tout son sens aux prix de thèse sur les expérimentations démocratiques, la participation du public et la démocratie participative. Le jury procède dans un premier temps au classement des deux thèses qui ont recueilli le soutien le plus large, en procédant à un nouveau tour de table, chaque membre du jury motivant son classement. Certains exprimant des difficultés à formuler un choix, étant donné le fort intérêt des deux thèses, un temps de relecture personnelle des dossiers apparaît nécessaire. Il ressort du nouveau tour de table organisé à la suite que la thèse de Laura Seguin, du fait de l'originalité de son approche de l'apprentissage de la participation, du croisement de plusieurs approches disciplinaires et de sa grande rigueur méthodologique, est classée devant celle de Vincent Jacquet dont l'originalité de l'objet — l'analyse de la non-participation vient combler un vide dans la littérature —, et les qualités de l'enquête compréhensive sont soulignées.

1. Min Reuchamps, membre du jury qui a dirigé la thèse de Vincent Jacquet, n'a pas assisté à l'examen des rapports portant sur cette thèse. Le jury a décidé que durant la délibération ses membres qui avaient participé à la soutenance d'une des thèses examinées ne voteraient pas pour le classement de ces thèses et s'exprimeraient en dernier lors des tours de table portant sur l'ensemble des thèses examinées.

Pour le troisième prix, le jury s'accorde pour distinguer une thèse dont le terrain se situe hors Europe, et pour tenir compte de la variété disciplinaire dans l'éventail des trois thèses primées. Il ne s'agit pas toutefois de faire de ce troisième prix un prix spécial « international » mais de prendre en compte une situation spécifique (plusieurs thèses intéressantes sur des aires culturelles dans la présélection cette année) et de bien refléter la diversité des candidatures et des orientations de recherche. Il est alors organisé un vote pour classer les trois thèses de Barbara Berardi-Tadié, Perrine Poupin et Aurore Saeidnia. La thèse de Barbara Berardi-Tadié recueille le plus de suffrages, le jury soulignant la richesse des expérimentations démocratiques analysées.

Le jury conclut sa délibération en récapitulant ses choix :

1. Le premier prix est décerné à Laura Séguin pour sa thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, soutenue le 13 juin 2016 à l'Université François Rabelais de Tours, intitulée : [*Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire.*](#)

Ce prix consiste en la publication de la thèse aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme, dans la collection « Le (bien) commun ».

2. Le second prix est décerné à Vincent Jacquet pour sa thèse en science politique et sociale, soutenue le 27 avril 2017 à l'Université catholique de Louvain, intitulée : [*Délibérer ou ne pas délibérer ? La \(non-\) participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort.*](#)

Le second prix prend la forme d'une bourse de 1.500 € attribuée au lauréat par le Gis *Démocratie et Participation*.

3. Le troisième prix est décerné à Barbara Berardi-Tadié pour sa thèse d'anthropologie sociale et ethnologie soutenue le 6 février 2017 à l'École des hautes études en sciences sociales, intitulée : [*L'ère des droits. Vers une anthropologie des associations de la société civile au Népal.*](#)

Le troisième prix prend la forme d'une bourse de 1.000 € attribuée à la lauréate par le Gis *Démocratie et Participation*.

Pour chacune des huit thèses sur lesquelles il a délibéré, le jury a formulé une appréciation. Pour les cinq thèses qui n'ont finalement pas été primées, l'appréciation est la suivante.

Pour la thèse en sciences de l'environnement de Laurence Brière, intitulée [*Les dynamiques d'apprentissage collectif dans les débats publics sur des enjeux socio-écologiques : Le cas de la controverse sur la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal*](#) et soutenue le 28 avril 2016 à l'Université du Québec à Montréal, département des sciences de l'environnement, le jury a été particulièrement attentif à l'analyse des formes d'apprentissage qui se réalisent en contexte d'action socio-environnementale impliquant une multiplicité d'acteurs, ici un conflit et un débat public sur une grande infrastructure routière à Montréal. Le cadre conceptuel et théorique de la thèse par son caractère interdisciplinaire rend possible cette analyse qui mobilise notamment les théories de l'apprentissage, les perspectives éducatives sur les théories de la délibération, la question du rapport au savoir dans les controverses socio-écologiques, les rapports entre éducation, environnement et écocitoyenneté. La thèse documente ainsi en profondeur les différents moments de la délibération et les formes innovantes de pratiques participatives non institutionnalisées : les Conversations locales, les Rendez-vous citoyens, les Charrettes et ateliers d'idéation, etc. Cela lui permet de caractériser des facteurs et conditions favorisant l'efficacité de la participation et la contribution réelle des citoyens comme partie prenante des décisions.

De la thèse en science politique de Julie Le Mazier, intitulée [« Pas de mouvement sans AG » : les conditions de l'appropriation de l'assemblée générale dans les mobilisations étudiantes en France](#) et soutenue le 12 novembre 2015 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le jury a particulièrement apprécié l'approche à la fois ethnographique et historique pour rendre compte des conditions d'appropriation de l'Assemblée générale par des étudiants engagés dans des mobilisations en croisant sociologie des mobilisations, histoire des mouvements étudiants, et enfin études sur la mise en œuvre des dispositifs de participation. Par son approche ethnographique, la thèse apporte de fines descriptions des procédures dont les dynamiques participatives dépendent : règles de formalisation et de circulation de la parole, apprentissage de savoir-faire relatifs à la participation, rapports différenciés aux techniques de débats, théâtralisation des rôles associés à la tribune, affirmation paradoxale de formes de leaderships, fabrication de porte-parole autorisés à représenter le groupe mobilisé, degrés d'implication en fonction des rapports sociaux de classe, de genre et de « race ». La discussion des homologues des styles de justification d'une part dans les milieux étudiants, d'autre part dans les milieux de l'organisation des politiques participatives, est particulièrement vivifiante.

Dans la thèse en sociologie de Perrine Poupin, intitulée [Action de rue et expérience politique à Moscou. Une enquête filmique](#) et soutenue le 23 mai 2016 à l'École des hautes études en sciences sociales, le jury a été particulièrement sensible à un travail de recherche passionné, profondément dévoué et sensible sur les expériences publiques de la manifestation de rue à Moscou, à sa méthodologie novatrice avec l'usage de la caméra vidéo comme outil principal de l'enquête ethnographique. La finesse de l'analyse de la production d'images visuelles de protestation depuis leur production par des activistes et des journalistes, jusqu'à leur diffusion en ligne, et leurs critiques, contribue à une discussion d'une grande qualité méthodologique sur cet usage, avec en particulier l'attention portée à la critique par les activistes de ces images. Cette analyse (qui doit encore se développer dans un projet de film) s'appuie sur une très riche description empirique et historique des mouvements contestataires dans Moscou contemporaine, qui en fait un document rare sur la vie politique dans la Russie d'aujourd'hui, extrêmement utile et instructif, malgré le tableau sombre qu'il dessine, pour déchiffrer ce qui se passe dans la société civile russe.

De la thèse de science politique de Nicolas Rio, intitulée [Gouverner les institutions par le futur. Prospective et construction des régions et métropoles en France \(1955-2015\)](#) et soutenue le 9 octobre 2015 à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, le jury a été particulièrement convaincu par la démonstration selon laquelle la prospective territoriale mise en œuvre par les régions et les métropoles n'a pas vocation à orienter le long terme, mais que le « futur » est mobilisé comme une ressource discursive pour gouverner les institutions dans le processus d'institutionnalisation de ces collectivités. La participation ne devient un élément clé que dans la dernière génération de cette « prospective au concret », quand les démarches prospectives sortent du milieu institutionnel pour s'adresser directement aux citoyens, alors convoqués tant dans les dispositifs mis en œuvre que dans le contenu des discours produits parmi d'autres acteurs (élus, techniciens et experts) jusqu'alors considérés comme plus légitimes. Ainsi, la participation citoyenne, qui n'est pas l'objet premier de cette recherche, apparaît-elle comme la caractéristique d'une période, la plus récente (2004-2015), une reconfiguration de l'activité prospective et un compromis discursif dans l'évolution de la fabrique de la décentralisation en France.

Dans la thèse de sociologie d'Aurore Saeidnia, intitulée [« Faire avec » les contraintes : l'expérience politique des conseillers de quartier de Téhéran](#) et soutenue le 13 décembre 2016 à l'École des hautes études en sciences sociales, le jury a particulièrement apprécié l'analyse très fine de ces « petits lieux du politique » que sont les Conseils de quartier, qui jouent à

Téhéran à la fois un rôle administratif, politique, religieux et de socialisation communautaire. Mis en place par la Ville de Téhéran dans une logique de « courroie de transmission » dans un contexte politique autoritaire, l'expérimentation a débouché sur des formes hybrides : les conseillers de quartier, appartenant majoritairement aux classes moyennes urbaines, cherchent à s'émanciper de la tutelle de la municipalité et à jouer un rôle de médiateurs entre la municipalité et les habitants du quartier, tandis que les tensions entre le pouvoir politique (la municipalité) et le pouvoir religieux (l'imam du quartier) favorisent des alliances improbables. La thèse montre ainsi de façon très convaincante que la participation dans les Conseils de quartier n'obéit pas à une logique binaire même dans un contexte autoritaire : elle est à la fois entreprise de normalisation et d'émancipation.

Pour les trois thèses que le jury a décidé de primer, les appréciations sont les suivantes :

De la thèse en aménagement de l'espace et urbanisme de Laura Seguin, intitulée [Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire](#) et soutenue le 13 juin 2016 à l'Université François Rabelais de Tours, le jury a particulièrement retenu l'originalité de l'approche méthodologique (avec un film de recherche comme support d'enquête, par exemple) et la solidité théorique de la problématique d'analyse des processus d'apprentissage dans la participation, tout comme la force de la démonstration (par exemple l'« instruction du conflit ») grâce à la comparaison de deux types de processus de participation rarement rapprochés, une conférence de consensus dans un contexte conflictuel, et une mobilisation contestataire. La thèse montre ainsi comment un dispositif participatif est un processus d'apprentissage de la délibération, de la conflictualité, de la coopération et de l'expérimentation collective, et analyse finement le comment de ces processus d'apprentissage. Le jury a également été sensible à la diversité des domaines disciplinaires mobilisés, les référentiels théoriques et les méthodes de l'anthropologie, des sciences de l'éducation et de l'éducation permanente ou de la sociologie et de l'analyse socio-politique étant convoqués de manière très probante. Enfin le jury a souligné la qualité de l'écriture qui augure très favorablement de la transformation de la thèse en un livre largement accessible.

De la thèse de science politique de Vincent Jacquet, intitulée [Délibérer ou ne pas délibérer ? La \(non-\) participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort](#) et soutenue le 27 avril 2017 à l'Université catholique de Louvain, le jury a particulièrement apprécié le caractère novateur, tant par son objet que par son approche à la fois qualitative et compréhensive. Ce travail vient combler un vide sur la question de la non-participation et apporte un éclairage sur un point à la fois essentiel et difficilement saisissable : les motifs d'une expérience absente car refusée, celle de la participation, restés jusqu'alors énigmatiques dans la littérature. Le jury a également apprécié l'originalité de l'approche compréhensive de la participation ou de la non participation : les entretiens approfondis (en lieu et place des seuls questionnaires) permettent de montrer que des individus relevant d'un profil similaire peuvent soit participer, soit refuser de le faire, les éléments déterminants leurs choix étant notamment le lien avec la prise de décision et le degré d'institutionnalisation du dispositif. Le résultat selon lequel « *c'est le plaisir de rencontrer d'autres personnes et de s'enrichir dans un dispositif inconnu qui peut potentiellement les motiver à s'engager* » est gros de reprises, de réflexions et d'expérimentations possibles pour les acteurs de terrain, notamment dans le *design* des dispositifs et des invitations. Le jury a souligné la force de la démonstration montrant que, si la logique générale est certes à la reproduction des inégalités de l'engagement, le tirage au sort est susceptible de tenir ses promesses en attirant des publics en retrait.

La thèse en anthropologie sociale de Barbara Berardi-Tadié, intitulée [L'ère des droits. Vers une anthropologie des associations de la société civile au Népal](#), soutenue le 6 février 2017 à

l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), a particulièrement convaincu le jury par son approche novatrice des formes d'action collective des associations népalaises qui se sont développées depuis les années 1990, et de la manière dont elles se sont saisies de la reconnaissance des droits humains et en ont forgé des représentations, une « culture des droits », notamment pour les groupes de mères et les *dalits*, autour des notions expérientielles de souffrance et de justice. La thèse montre comment le recours à des pratiques de « services sociaux » ou de soutien contre des formes d'oppression a suscité des formes de légitimation de ces demandes qui ont réussi à associer le registre de ces droits concrets à une pratique plus ritualisée et « urbanisée ». Le jury a apprécié le soin apporté à vérifier les ajustements entre principes et effets sociaux et l'attention à l'implication différentielle des divers sous-groupes, minorités, castes et hors castes, genres, ainsi qu'aux explications que donnent les acteurs de leur plus ou moins grande capacité à s'exprimer publiquement ou collectivement. La thèse éclaire d'un jour nouveau les transformations récentes de la démocratie au Népal et les pratiques participatives à travers l'analyse des constructions sociales des logiques développementistes, parfois leur ré-appropriation par les groupes locaux.

*
* *

À la suite de sa délibération, le jury revient sur l'ensemble du processus de ce deuxième jury de thèse de la CNDP et du Gis *Démocratie et Participation* pour en tirer quelques enseignements pour les prochaines éditions. Il ressort de la discussion quelques recommandations pour l'organisation des prochains prix.

1/ La procédure :

Mario Gauthier rappelle qu'il siège dans le comité du prix de thèse de la CNDP pour la deuxième fois et qu'il avait déjà fait quelques propositions d'amélioration de la procédure à l'issue de la première édition, en se fondant sur son expérience de membre et de président de comités du *Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC)*. Pour la prochaine édition, il propose surtout d'améliorer quatre aspects : 1) l'information préalable sur le déroulement du processus (prévoir un guide général et une rencontre préparatoire) ; 2) regrouper les critères en 3 catégories (6 c'est trop et certains critères sont difficiles à apprécier) et mobiliser une grille d'évaluation commune (une grille à concevoir) ; 3) clarifier le rôle de la présidence (un rôle de facilitateur) ; 4) gérer les conflits d'intérêts – surtout au moment de la délibération.

Le jury s'accorde sur l'importance de clarifier en amont la procédure, aussi bien pour les candidats que pour les membres du jury. Il serait bon en particulier de préciser le sens des différents critères de la grille d'évaluation, pas forcément d'en réduire le nombre, à la fois pour les candidats et pour les évaluateurs. Le critère de l'utilité a posé le plus de problème aux rapporteurs, car il est rarement lisible directement dans une thèse. Ce n'est pas l'objet d'une thèse, sauf s'il s'agit d'une recherche-action, que d'expliquer dans quelle mesure le docteur aura le souci de transférer son travail hors du monde académique, de fabriquer un livre utile, accessible et lisible pour le grand public. Il faudra donc en préciser le contenu aux candidats pour qu'ils abordent particulièrement cette dimension dans leur lettre de motivation, qui doit être un élément du dossier en propre.

En revanche, l'idée d'une phase préparatoire de prénotation détaillée risque de réduire la liberté de délibération du jury. Toutefois pour que cette liberté puisse pleinement produire de l'intelligence collective, il faudrait que tous les membres du jury puissent prendre part à la délibération avec le même niveau d'information sur les thèses en discussion, ce que la procédure actuelle rend difficile. Cela soulève trois questions :

- il conviendrait que chaque membre du jury puisse réellement prendre connaissance de l'ensemble des thèses en discussion dans le délai imparti, actuellement beaucoup trop court. Une solution pourrait consister à réduire le nombre de thèses présélectionnées à 4 ou 5 thèses, et non 8. Le jury pointe toutefois le risque d'écarter des thèses originales par cette réduction : la présélection dégageait 5 thèses faisant consensus, mais trois autres thèses sur lesquelles les avis étaient plus divergents ont également été conservées, sur deux desquelles le jury a finalement délibéré pour le troisième prix. Une autre solution consisterait à répartir les thèses présélectionnées, par exemple en deux groupes, chaque membre du jury ayant à prendre connaissance des 3 ou 4 thèses d'un des deux groupes. Dans tous les cas, il conviendrait d'avoir un calendrier de travail du jury moins contraint (cf. le point 2) ;
- l'idéal serait de ne faire appel qu'à des rapporteur·e·s externes, pour que tou·te·s les membres du jury soient sur le même pied lors de la délibération, alors qu'être rapporteur·e interne sur une thèse pousse à se sentir devoir défendre cette thèse. Il importe toutefois de ne pas faire du jury un simple évaluateur d'évaluations externes, et de conserver le bénéfice de la dualité d'un·e rapporteur·e spécialiste de la participation et d'un·e rapporteur·e spécialiste du domaine de la thèse.
- il faudrait rédiger un guide pour les évaluateurs afin d'avoir des rapports plus homogènes dans leur rédaction et notation ; il convient également d'avoir un guide de fonctionnement du jury précisant mieux l'ensemble du calendrier préparatoire à la délibération ; les règles de la délibération ; et les modes de règlement des conflits d'intérêt, question qui s'est révélée sensible alors qu'elle n'apparaît qu'en fin de parcours.

2/ Le calendrier du jury du prix de thèse

Le calendrier de cette deuxième édition a été encore moins favorable que lors de la première : la présélection ayant été finalisée fin octobre (en 3 semaines, la date limite de remise des dossiers de candidature étant le 6 octobre 2017), les rapporteurs extérieurs ont été contactés courant novembre, avec moins d'un mois pour la remise de leurs rapports. Des délais aussi contraints ont conduit à plusieurs refus, difficiles à compenser dans un tel calendrier. La présidente n'a pas souhaité se tourner vers des collègues qui avaient été membres des jurys de thèse car, cela ayant été le cas pour quelques dossiers lors de la première édition, le compte rendu de 2015 alertait sur le problème d'équité entre les candidats que cela soulevait.

Parce que les cinquièmes journées doctorales du Gis avaient été décalées de deux mois, de mi-novembre (période de l'année où avaient eu lieu les éditions antérieures) 2017 à mi-janvier 2018, le délai de candidature a été élargi à 3 mois entre l'appel à candidatures lancé le 3 juillet et la limite de remise des dossiers le 6 octobre 2017, contre un mois en 2015, alors que deux mois suffisent pour tenir compte des recommandations du jury de 2015. Le calendrier préconisé en 2015 (« *En conservant l'attribution du prix au moment des journées doctorales du Gis qui ont lieu en général en novembre, il conviendra donc de lancer l'appel à candidatures plus tôt, en février pour réponses mi-avril, afin de pouvoir faire la première sélection courant mai, et contacter les rapporteurs pour avoir leur accord avant mi-juillet, la délibération du jury pouvant se tenir fin octobre, un peu avant les journées doctorales du Gis* ») devrait être respecté lors des prochaines éditions du prix de thèse.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017


La présidente du jury
Sandra Laugier

Annexes

Tableau 1 : 22 Candidatures au prix de thèse de la CNDP

n°	Nom et prénom	Université	Titre de la thèse	Directeur de thèse et discipline	Soutenance
1	Berardi-Tadié Barbara	École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	L'ère des droits. Vers une anthropologie des associations de la société civile au Népal	Marie Leconte-Tilouine, directrice de recherche au CNRS, Laboratoire d'Anthropologie Sociale Anthropologie	6 février 2017
2	Bosvieux-Onyekwelu Charles	Université Versailles-Saint-Quentin, Paris-Saclay	D'une sociodécouverte à un savoir d'État : le service public. une tentative de mise en forme du social par le droit (1873-1940)	Laurent Willemez, professeur de sociologie, UVSQ, et Jean-Louis Halperin, professeur d'histoire du droit, ENS Ulm Sociologie	7 décembre 2016
3	Brandler-Weinreb Jessica	Institut des hautes études d'Amérique latine, Université Paris 3	Participation, politisation et rapports de genre : changement social en milieu populaire (Vénézuéla, 2002-2012)	Denis Merklen, professeur à l'IHEAL, Université Paris 3 Sociologie	26 novembre 2015
4	Brett Raphaël	Université Paris Sud, Paris Saclay	La participation du public à l'élaboration des normes environnementales	Laurent Fonbaustier, professeur à l'Université Paris-Saclay Droit public	1er décembre 2015
5	Brière Laurence	Université du Québec à Montréal (UQAM)	Les dynamiques d'apprentissage collectif dans les débats publics sur des enjeux socio-écologiques : Le cas de la controverse sur la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal	Lucie Sauvé, professeure au département de didactique de l'UQAM Sciences de l'environnement	28 avril 2016
6	Buu-Sao Doris	Institut d'études politiques de Paris	« Asseoir l'État ». Contester et instituer l'ordre extractif en Amazonie péruvienne	Lilian Mathieu, directeur de recherche, CNRS, Centre Max Weber Science politique	19 juin 2017
7	Dia Alassane	Université Toulouse 1 Capitole	Le principe de consultation du public en droit comparé : l'exemple de la France et du Sénégal	Hiam Mouannes, maîtresse de conférences HDR en droit, Université Toulouse 1 Capitole Droit public	12 juillet 2016
8	Fichet Guillaume	Université Paris 2 Panthéon-Assas	L'encadrement constitutionnel du découpage des circonscriptions électorales. Étude de droit comparé	Guillaume Drago , professeur à l'Université Panthéon-Assas Droit public	14 décembre 2016
9	Fourmont Alexis	Université Paris 2 Panthéon-Assas	L'opposition parlementaire en droit constitutionnel allemand et français	Armel Le Divellec , professeur à l'Université Panthéon-Assas	8 juillet 2016

					Droit public	
10	Jacquet Vincent	Université catholique de Louvain	Délirer ou ne pas délirer ? La (non-) participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort		Min Reuchamps et Nathalie Schifano-Lerclercq, professeur de science politique à l'Université catholique de Louvain	27 avril 2017
11	Le Mazier Julie	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	« Pas de mouvement sans AG » : les conditions de l'appropriation de l'assemblée générale dans les mobilisations étudiantes en France		Isabelle Sommier , professeure de sociologie à l'Université Paris 1	12 novembre 2015
12	Morel Camille	Université Paris Est-Marne-la-Vallée	L'aménagement des espaces publics : objets de débats et d'antagonismes. Le cas des parcs de Lezama et Micaela Bastidas à Buenos Aires		Jérôme Monnet , professeur d'aménagement et d'urbanisme, UPEM, et Claire Hancock , professeure de géographie, UPEC	27 juin 2016
13	O'Miel Julien	Université Lille 2	Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative. Comparaison transnationale des politiques participatives du Conseil régional du Nord-Pas de Calais et de la Toscane		Aménagement et urbanisme	
14	Paulin Christine	Université d'Ottawa	Articulation entre facteurs contextuels relatifs aux mécanismes délibératifs et processus de formulation des politiques publiques. Le cas des politiques sociales au Nouveau Brunswick		Anne-Cécile Douillet, professeure de science politique à l'Université Lille 2	8 décembre 2015
15	Pommerieux Mélanie	Université de Montpellier	La construction de la participation environnementale en Afrique du Sud		Nathalie Burlone , professeure de science politique à l'Université d'Ottawa	21 octobre 2016
16	Poupin Perrine	École des hautes études en sciences sociales (EHES)	Action de rue et expérience politique à Moscou. Une enquête fîmique		Administration publique	
17	Rio Nicolas	Université Lyon 2	Gouverner les institutions par le futur. Prospective et construction des régions et métropoles en France (1955-2015)		Eve Fouilleux, Directrice de Recherches au CNRS, LISIS	28 août 2017
18	Robert François	Université du Québec à Montréal (UQAM)	L'influence de la délibération sur les réseaux sociaux. Les réseaux socio-sémantiques et		Science politique	
					Daniel Cefai et Yves Cohen, directeurs d'étude à l'EHESS, CEMS et CRH	23 mai 2016
					Sociologie	
					Gilles Pinson, professeur de science politique à l'IEP de Bordeaux	9 octobre 2015
					Science politique	
					Pierre Mongeau, professeur de communication sociale et publique,	2 juin 2016

			<u>l'opinion par l'utilisation d'un code de procédure en grand groupe ou d'une méthode alternative de discussion en petits groupes lors d'une expérience en minipublic</u>	UQAM Infocom	
19	Ruelland Isabelle	Université de Montréal	<u>Cercles citoyens et espace public : la démocratisation organisationnelle à l'épreuve des rodas brésiliennes</u>	Christopher McAll, et Lourdes Rodriguez Del Barrio , professeurs de sociologie à l'Université de Montréal	31 mai 2017
20	Saeidnia Aurore	École des hautes études en sciences sociales (EHES)	<u>« Faire avec » les contraintes : l'expérience politique des conseillers de quartier de Téhéran</u>	Sociologie Michèle Leclerc-Olive, Chargée de recherche HDR honoraire en sociologie, IRIS (CNRS-EHES)	13 décembre 2016
21	Seguin Laura	Université François Rabelais de Tours	<u>Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire</u>	Sociologie Corinne Larrue, professeure d'aménagement de l'espace et urbanisme, et Héléne Bertheleu, maîtresse de conférences en sociologie, Université François Rabelais de Tours	13 juin 2016
22	Siron Thomas	École des hautes études en sciences sociales (EHES)	<u>« Terre promise, terre due ». L'expérience de la réforme agraire dans une communauté de "paysans sans terre" en Bolivie</u>	Aménagement Jean-Pierre Chauveau , directeur de recherche à l'IRD Anthropologie	15 décembre 2016

Disciplines :

7 en science po (et administration publique)

5 en socio

4 en droit public

2 en aménagement

2 en anthropologie et

1 en Infocom

1 en sciences de l'éducation (sciences de l'environnement)

Universités :

Belgique : 1 (UCL)

Canada : 4 (Université d'Ottawa, Université de Montréal et 2 de l'UQAM)

France : 17 (4 de l'EHESS ; 2 de Panthéon-Assas ; et une de : Science Po ; Paris 1 ; Paris 3 ; Paris Sud ; UVSQ ; Paris Est ; Lille 2 ; Lyon 2 ; Montpellier ; Toulouse ; Tours)

5 thèses soutenues au dernier trimestre 2015 ; 12 thèses soutenues en 2016 ; et 5 thèses soutenues au premier semestre 2017.

(En 2015 : 2 thèses soutenues fin 2012, 2 fin 2013, 11 en 2014, 7 au premier semestre 2015).

Tableau 2 : 8 Candidat.e.s présélectionné.e.s par le jury du prix de thèse

n°	Nom et prénom	Université	Titre de la thèse	Directeur de thèse et discipline	Soutenance
1	Berardi-Tadié Barbara	École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	L'ère des droits. Vers une anthropologie des associations de la société civile au Népal	Marie Lecomte-Tilouine, directrice de recherche au CNRS, Laboratoire d'Anthropologie Sociale Anthropologie	6 février 2017
2	Brière Laurence	Université du Québec à Montréal (UQAM)	Les dynamiques d'apprentissage collectif dans les débats publics sur des enjeux socio-écologiques : Le cas de la controverse sur la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal	Lucie Sauvé, professeure au département de didactique de l'UQAM Sciences de l'environnement	28 avril 2016
3	Jacquet Vincent	Université catholique de Louvain	Déliberer ou ne pas délibérer ? La (non-) participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort	Min Reuchamps et Nathalie Schiffino-Lerlercq, professeur-e s de science politique, Univ. catholique de Louvain Science politique	27 avril 2017
4	Le Mazier Julie	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	« Pas de mouvement sans AG » : les conditions de l'appropriation de l'assemblée générale dans les mobilisations étudiantes en France	Isabelle Sommier, professeure de sociologie à l'Université Paris 1 Science politique	12 novembre 2015
5	Poupin Perrine	École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	Action de rue et expérience politique à Moscou. Une enquête firmique	Daniel Cefai, CEMS, et Yves Cohen, CRH, directeurs d'étude à l'EHESS Sociologie	23 mai 2016
6	Rio Nicolas	Université Lyon 2	Gouverner les institutions par le futur. Prospective et construction des régions et métropoles en France (1955-2015)	Gilles Pinson, professeur de science politique à l'IEP de Bordeaux Science politique	9 octobre 2015
7	Saeidnia Aurore	École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	« Faire avec » les contraintes : l'expérience politique des conseillers de quartier de Téhéran	Michèle Leclerc-Olive, Chargée de recherche HDR honoraire en sociologie, IRIS (CNRS-EHESS) Sociologie	13 décembre 2016
8	Seguin Laura	Université François Rabelais de Tours	Les apprentissages de la participation. Regards croisés sur un dispositif institué et une mobilisation contestataire	Corinne Larrue, professeure d'aménagement de l'espace et urbanisme, et Hélène Bertheleu, maîtresse de conférences en sociologie, Université François Rabelais de Tours Aménagement	13 juin 2016

**Rapport d'évaluation des thèses présélectionnées pour le
prix de thèse de la Commission nationale du débat public
en partenariat avec le Gis *Démocratie et Participation***

Thèse :

Nom de l'évaluateur·trice :

**A. APPRÉCIATION SUR LES CRITÈRES INDIQUÉS DANS LE
RÈGLEMENT DU PRIX DE THÈSE**

1. Originalité de la thèse et de l'approche proposée – Note* : /5

Commentaire :

2. Pertinence de la thèse au regard des thématiques du prix de thèse – Note* : /5

Commentaire :

3. Effort du·de la candidat·e pour s'exprimer dans un langage accessible – Note* : /5

Commentaire :

**4. Qualité réflexive du travail, c'est-à-dire aptitude du·de la candidat·e à réfléchir sur
les présupposés de son travail et sur les modifications qu'il a apportées à sa façon de
voir – Note* : /5**

Commentaire :

5. Esprit interdisciplinaire de la thèse – Note* : /5

Commentaire :

6. Aptitude du·de la chercheur·e à réfléchir sur les possibilités d’usage des résultats de la thèse au-delà du monde académique (en particulier par les acteurs de son/ses terrain/s) - Note* : /5

Commentaire :

B. APPRÉCIATION GÉNÉRALE ET NOTE GLOBALE : NOTE* /5

Date :

(*) Il est proposé aux rapporteur·e·s de noter sur 5 chaque critère et l’appréciation globale.

5 = excellent ; 4 = bon ; 3= acceptable ; 2 = médiocre ; 1 = très insuffisant

La note globale de 5 correspondra à une thèse dont la·le rapporteur·e juge qu’elle est tout à fait prioritaire pour recevoir le prix de thèse, la notation selon les différents critères appuyant cette évaluation globale.

Prix de thèse de la Commission nationale du débat public en partenariat avec le Gis *Démocratie et Participation* 2017 - Deuxième édition

La Commission nationale du débat public ouvre l'appel à candidatures pour la deuxième édition de son prix de thèse en partenariat avec le Groupement d'intérêt scientifique *Démocratie et Participation*. Ce prix a pour vocation d'encourager les jeunes chercheur·e-s des différentes disciplines qui s'intéressent à la participation citoyenne à proposer des sujets de thèse sur les expérimentations démocratiques, la participation du public et la démocratie participative, d'inciter les professeur·e-s et les laboratoires de recherche à les soutenir dans cette orientation. Le prix de thèse vise à la valorisation des travaux réalisés par les jeunes chercheur·e-s, à une meilleure appropriation de ces travaux par les acteur·trice-s de la participation, qu'il s'agisse de collectivités, de praticiens, et d'institutions susceptibles de mettre en œuvre des dispositifs de participation dans les territoires.

Le prix de thèse, décerné tous les deux ans à l'occasion des journées doctorales du Gis *Démocratie et Participation*, récompensera les meilleures thèses de doctorat sur les expérimentations démocratiques, la participation du public et la démocratie participative soutenues dans les diverses disciplines des sciences de l'homme et de la société, des sciences du vivant et des sciences pour l'ingénieur, en France ou dans un autre pays, et rédigées en langue française, dans les conditions précisées ci-dessous.

Thématiques du Prix de thèse

Les thèses devront aborder, à titre principal, l'une des thématiques suivantes :

- Droit de la participation des citoyens à la prise de décision et son évolution dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'alimentation, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, des politiques publiques. Les études de droit comparé dans ces domaines sont les bienvenues.
- Histoire des pratiques participatives, abordée plus particulièrement à travers des cas d'étude de mise en œuvre dans les territoires.
- Comparaison des processus participatifs selon les objets mis en débat (par exemple : énergie, mobilité, transports, culture...) et (ou) selon les territoires (histoire, cultures, populations). Problèmes posés par la prise en compte des différentes échelles territoriales dans le débat public.
- Pratiques participatives et transformations de la démocratie : formes contemporaines de la citoyenneté, ethnographie de la participation, évolution des conceptions de l'intérêt général et des processus de légitimation des décisions. De l'argumentation à la délibération dans les débats publics.
- Expérimentations démocratiques : multiplication des pratiques de participation non institutionnalisées mais aussi de contre-mouvements non-progressistes prétendant également s'affranchir des cadres sociaux et démocratiques traditionnels ; caractéristiques communes des diverses expérimentations démocratiques, dynamiques de fragmentation et capacités à se lier, formes des rapprochements (convergence, constellations, essaimage, etc.).

- Dynamiques de la représentation politique : modalités de délégation, fabrication de porte-parole, place des corps intermédiaires, représentations idéelles des groupes concernés, incarnation des groupes participants dans des figures individuelles.
- Construction sociale des problèmes publics : rôle des procédures participatives dans la diffusion des thématiques environnementales ; accès à l'information, pluralité de l'expertise ; prise en compte des savoirs citoyens.
- Croisement des savoirs et recherches participatives : pratiques et dispositifs de recherche coopérative dans les expérimentations pour la transition écologique, numérique et démocratique ; formes d'« embarquement » des chercheurs, figures hybrides et postures de recherche ; types de savoirs produits et formes d'évaluation.
- Émancipation et participation : processus de subjectivation politique, valeurs et pratiques réarticulant les individus et les collectifs à la politique, construction de formes du commun et de manières de « faire société », dimensions de l'agir, du pouvoir et du savoir dans les formes de « démocratie du faire ».
- Inclusion et participation : les publics participants, les publics absents des dispositifs classiques.
- Conflictualité, radicalisation et critiques de la participation : critique des formes institutionnalisées de la participation, gestion des conflits et dispositifs de participation.
- Dispositifs participatifs : comparaison entre des dispositifs, comparaison internationales, nouveaux dispositifs numériques et articulation présentiel/distanciel, conception des dispositifs, pluralité et évolution des méthodologies, Mini-publics et démocratie du très grand nombre.
- Traitement médiatique de la participation institutionnelle.
- Évaluation de la participation : caractérisation de l'implication citoyenne dans les processus de décision complexe (critériologie,...) ; effets de la participation sur les acteurs, les projets et les processus de décision.
- Concertation, médiation, conciliation, négociation.
- Professionnalisation de la participation, émergence de nouveaux métiers ; rôle des professionnels dans la diffusion des pratiques.
- Genre et rapports sociaux de genre dans les pratiques participatives.
- Entreprises et maîtres d'ouvrage : comparaison des approches de la participation dans le public et dans le privé.
- Politiques de RSE et participation. Économies de la fonctionnalité et démocratie des territoires.

Candidature

Tou-te-s les docteur-e-s des disciplines des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant et des sciences pour l'ingénieur, ayant soutenu leur thèse depuis septembre 2015 peuvent candidater à l'édition 2017 du Prix de thèse de la CNDP.

Les candidatures seront transmises à la direction du Gis *Démocratie et Participation* **avant le vendredi 6 octobre 2017**, uniquement par courriel à gis-dep@mshparisnord.fr

Les pièces à produire et à envoyer en PDF à gis-dep@mshparisnord.fr sont :

- une lettre de candidature présentant et motivant le projet de publication, et un curriculum vitae, avec la mention de l'URL de la page de tel.archives-ouvertes.fr (HAL) où figure la thèse ;

- un résumé de la thèse, en 3 pages ;
- le rapport de la soutenance de thèse ;
- un exemplaire électronique de la thèse soumise.

La liste des candidat-e-s sera mise en ligne sur les sites de la Commission nationale du débat public (www.debatpublic.fr) et du Gis *Démocratie et Participation* (www.participation-et-democratie.fr). Sous réserve de l'accord des candidat-e-s, les résumés seront mis en ligne dans le répertoire des recherches du site du Gis.

Jury

Le jury est coprésidé par :

Sandra Laugier, professeure de philosophie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et
Jacques Archimbaud, vice-président de la Commission nationale du débat public.

Le jury comprend en outre 12 autres membres, en partie issus du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* :

Laurence Bherer, professeure agrégée en science politique à l'Université de Montréal (Canada) ;

Agnès Deboulet, professeure de sociologie à l'Université Paris 8, membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;

Patrice Duran, professeur de sociologie à l'École Normale Supérieure de Cachan, membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;

Mario Gauthier, professeur titulaire en études urbaines à l'Université du Québec en Outaouais (Canada), membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;

Florence Jany-Catrice, professeure d'économie à l'Université de Lille 1 ;

Alice Le Goff, maîtresse de conférence en philosophie sociale à l'Université Paris Descartes

Eeva Luhtakallio, professeure agrégée en sociologie à l'Université de Tampere (Finlande)

Patrice Melé, professeur de géographie à l'Université François Rabelais de Tours, membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;

Catherine Neveu, anthropologue, directrice de recherche au CNRS, présidente du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation* ;

Min Reuchamps, professeur en science politique à l'Université catholique de Louvain,

Joan Subirats, professeur de science politique à l'Université autonome de Barcelone

Stéphanie Wojcik, maîtresse de conférence en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris-Est Créteil, membre du Conseil scientifique du Gis *Démocratie et Participation*.

Le jury organise librement et en toute indépendance ses travaux et délibérations. Les membres du jury disposent chacun d'une voix. Tout membre du jury également directeur.e de thèse d'un.e candidat.e s'abstient de participer au débat et au vote sur ladite thèse. Les membres du jury d'une édition peuvent être nommés dans le jury de l'édition suivante.

Le jury examinera pour chaque candidature le résumé de thèse reçu et le rapport de soutenance et effectuera une présélection d'une huitaine de candidatures. Il choisira pour chacune des thèses présélectionnées deux rapporteur-e-s : l'un extérieur au jury (et au Conseil scientifique du Gis), l'autre membre du jury. Les rapporteurs et les membres du jury

seront destinataires d'un exemplaire des thèses présélectionnées. Le jury se réunira mi-décembre 2017 pour attribuer le prix après avoir délibéré sur les rapports.

Les membres du jury seront particulièrement attentifs à l'approche originale de la thèse, aux efforts des candidat·e·s pour s'exprimer dans un langage accessible ; à la qualité réflexive du travail, c'est-à-dire à l'aptitude du chercheur.e à réfléchir sur les présupposés de son travail et sur les modifications que celui-ci a apportées à sa façon de voir, et sur la portée sociale de son travail ; à l'esprit interdisciplinaire de son approche.

Prix de thèse

Les résultats seront proclamés lors des cinquièmes journées doctorales sur les expérimentations démocratiques, la participation du public et la démocratie participative, organisées par le Gis *Démocratie et Participation* à la Faculté Droit, économie et sciences sociales de l'Université François Rabelais de Tours, le vendredi 12 et samedi 13 janvier 2018.

Le prix sera décerné par la Commission nationale du débat public lors d'une cérémonie vendredi 12 janvier 2018 au soir.

Le prix prend la forme d'une publication de la thèse primée aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme, financée par la Commission nationale du débat public en partenariat avec le Gis *Démocratie et Participation* et la Fondation Maison des sciences de l'homme. La publication du livre pourra être couplée à une édition électronique.

Si au cours de la phase de présélection puis de sélection, les candidat·e·s sont sollicité·e·s par un autre éditeur, ils-elles doivent en informer les organisateurs du Prix.